

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE MONTMAGNY  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



## AVIS D'INFORMATION

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du Code général des collectivités territoriales, les documents listés ci-dessous sont mis à la disposition du public ou consultables, à compter de ce jour, au sein de la Mairie, située 10, rue du 11 novembre 1918 aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00 :

- ✚ Rapport annuel d'activité 2021 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) ;
- ✚ Rapport annuel d'activité 2021 du syndicat des eaux Île-de-France (SEDIF).

Fait à Montmagny, le 22/12/22

Le Maire,



Patrick FLOQUET.